



B E T W E E N :

E N T R E :

LISA CAIL-GRASS

LISA CAIL-GRASS

APPELLANT

APPELANTE

- and -

-et-

JASON GRASS

JASON GRASS

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by:
The Honourable Justice Quigg

Motion entendue par :
l'honorable juge Quigg

Date of hearing:
July 18, 2016

Date de l'audience :
le 18 juillet 2016

Date of decision:
July 18, 2016

Date de la décision :
le 18 juillet 2016

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

Lisa Cail-Grass on her own behalf

Lisa Cail-Grass en son propre nom

For the respondent:
No one appeared

Pour l'intimé :
personne n'a comparu

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, it is ordered that the appeal be perfected on or before August 26, 2016, failing which the Registrar shall dismiss the appeal for delay. There is no order of costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, il est ordonné que l'appel soit mis en état au plus tard le 26 août 2016, à défaut de quoi le registraire devra rejeter l'appel pour cause de retard. La Cour n'accorde aucuns dépens.